



Communiqué de presse

Paris, le 21 novembre 2023

L'Agence régionale de santé Île de France, l'Union régionale des professionnels de santé – médecins libéraux d'Île de France et la Banque des territoires signent une convention de partenariat pour favoriser l'accès aux soins dans les territoires

La Caisse des Dépôts, partenaire historique des collectivités locales et acteur de référence des politiques sociales, signe une convention de partenariat triennal avec l'Agence régionale de santé Île-de-France et l'Union Régionale des professionnels de santé – médecins d'Île-de-France afin de favoriser l'implication des collectivités locales de santé, dans le respect de leurs compétences.

Déjà liés par [leur nouveau protocole d'accord 2023-2027 ARS Île-de-France – URPS médecins libéraux](#), l'ARS Île-de-France et l'URPS Médecins libéraux pourront désormais également compter sur le savoir-faire de la Caisse des dépôts pour renforcer leur action en matière de diagnostics territoriaux auprès des collectivités territoriales. En effet, l'annexe 4 de ce protocole d'accord prévoit un certain nombre d'actions en la matière.

Avec ce nouveau partenariat avec la Caisse des Dépôts, l'objectif poursuivi est de proposer des diagnostics territoriaux de santé aux collectivités locales situées dans des zones où l'accès aux soins est le plus défaillant (les « zones d'intérêt prioritaire »), en s'appuyant sur l'expertise de l'URPS Médecins libéraux. L'appui financier de la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) permettra de multiplier ces diagnostics et d'identifier, avec les professionnels de santé, les projets de structures susceptibles d'améliorer l'accès aux soins de la population. L'accompagnement de l'ARS Île-de-France permettra de garantir la bonne cohérence de ces initiatives avec la politique de santé francilienne.

La convention 2023-2027 autour de l'accompagnement des projets de santé en Île-de-France repose sur deux piliers :

- Apport par la Direction des Politiques Sociales d'un outil permettant de générer automatiquement des rapports quantitatifs afin de minimiser le temps dédié par l'URPS Médecins libéraux à l'exploitation des données de l'assurance maladie. Cet outil doit permettre de dégager du temps pour une analyse plus qualitative et un examen plus complet des enjeux de santé du territoire.
- Apport par la Banque des Territoires de 150 000 euros de crédits d'ingénierie sur trois ans afin de cofinancer les diagnostics territoriaux de santé réalisés par l'URPS. Aujourd'hui ces diagnostics sont cofinancés par l'ARS Île-de-France, l'URPS médecins et la collectivité locale concernée. L'apport financier de la Banque des Territoires permettra à la fois d'accélérer la réalisation de diagnostics et d'en élargir le périmètre à l'identification des projets favorables à

l'amélioration de l'accès aux soins sur le territoire tout en ciblant particulièrement les territoires à enjeux.

Cette collaboration entre la Caisse des dépôts, l'URPS Médecins libéraux et l'ARS Île-de-France est une première étape vers l'extension des champs de coopération dans la région francilienne. Elle constitue un modèle inspirant pour des conventions comparables dans d'autres régions et pourra contribuer utilement, dès à présent, au renforcement de l'implication des collectivités locales en santé.

À propos de l'ARS Île-de-France :

L'Agence régionale de santé Île-de-France a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région francilienne. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins à l'accompagnement médico-social. Son action, qui vise à rendre le système de santé plus efficace au plus près des besoins des 12 millions de franciliens, est incarnée par les projets régionaux de santé élaborés en concertation avec l'ensemble des acteurs de santé de la région. Le 3^{ème} PRS (2023-2028) publié en novembre 2023 structure l'action de l'Agence autour de grandes thématiques médicales, sociales et environnementales.

Le PRS3 est à consulter sur le site de l'ARS Île-de-France : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 20 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : www.urps-med-idf.org

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

 caissedesdepots.fr

Contact presse

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Malek Prat – service.presse@caissedesdepots.fr – 06 71 43 46 38

URPS médecins libéraux Ile-de-France

Primatice – Armand Rigaudy – armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84

ARS Ile-de-France

Service presse de l'ARS Île-de-France : ars-idf-service-presse@ars.sante.fr